

Gouvernement du Québec

Décret 340-2004, 7 avril 2004

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Agriculture des 7 et 8 avril 2004, à Toronto

ATTENDU QU'une rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Agriculture se tiendra les 7 et 8 avril 2004, à Toronto, en Ontario;

ATTENDU QUE des discussions et des décisions portant sur l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), sur l'élaboration d'une politique cadre pour la salubrité et la qualité des aliments ainsi que pour la santé des animaux et des végétaux, sur le soutien aux innovations, sur l'image de marque des produits agroalimentaires canadiens, sur le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) et sur la révision de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) auront lieu et seront prises à cette rencontre et que ces questions sont importantes pour le Québec;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation du Québec à une rencontre ministérielle fédérale-provinciale-territoriale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones:

QUE le Québec participe à la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Agriculture qui se tiendra à Toronto, les 7 et 8 avril 2004;

QUE la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, madame Françoise Gauthier, dirige la délégation du Québec à cette rencontre;

QUE la délégation soit composée, outre la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de:

— monsieur Denis Laflamme, directeur de cabinet, cabinet de la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— madame Paule Dallaire, attachée de presse, cabinet de la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— monsieur Sylvain Boucher, sous-ministre adjoint, Direction générale des affaires régionales, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— madame Hélène Jolicoeur, sous-ministre adjointe par intérim, Direction générale de l'alimentation, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— monsieur Laval Poulin, directeur, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— monsieur Michel Gélinas, conseiller, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

42311

Gouvernement du Québec

Décret 341-2004, 7 avril 2004

CONCERNANT le financement à court terme ou par voie de marge de crédit du Musée de la Civilisation auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement

ATTENDU QUE le Musée de la Civilisation (le «Musée») est une personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., c. M-44) (la «Loi»);

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 3^o de l'article 26 de la Loi, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, contracter un emprunt qui porte le total des sommes empruntées par celui-ci et non encore remboursées au-delà du montant déterminé par le gouvernement;

ATTENDU QUE le Musée prévoit contracter des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 2 300 000 \$ plus intérêts, et ce, jusqu'au 30 novembre 2009, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, pour financer à court terme la nouvelle exposition permanente Trajectoires, la création d'une zone éducative, ainsi que les réaménagements du Café du Musée;